

MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°8 - Mars 2025



Édito

Daniel CHEVALIER

Président de l'EPTB Sarthe

« La nature comme atout »

Plan national d'adaptation au changement climatique, décliné et précisé au regard de ses domaines d'intervention par le Comité de bassin Loire-Bretagne, Plan de gestion du risque d'inondations, 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau, sont autant de documents et de politiques publiques qui cadrent notre action et qui promeuvent les solutions fondées sur la nature. Ce concept qui a émergé en 2009 sous l'impulsion de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a été défini par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mars 2022. Elle a acté l'importance de leur rôle dans la réponse mondiale au changement climatique et à leurs effets sociaux, économiques et environnementaux.

Les solutions fondées sur la nature constituent un remède à de nombreux maux. À l'heure où le déploiement de l'intelligence artificielle devient un débat de société, n'oublions pas que l'innovation humaine s'est bien souvent inspirée de ce que la nature nous offre comme exemples d'adaptation.

Alors oui, ayons le courage de questionner le génie humain et d'associer les vertus de la nature au sens large, dans notre action de préservation de nos ressources et de prévention aux risques naturels.

La nature est un atout et permettre à nos territoires d'être résilients doit être une force. C'est le sens de l'action de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, au service de son territoire et pour tracer un avenir serein à ses habitants. Ce 8^e numéro de MES'SAGES est donc l'occasion de consacrer son dossier spécial aux solutions fondées sur la nature, en réponse à la réduction de risques d'inondations ; phénomènes qui ont marqué fortement l'année 2024.

www.bassin-sarthe.org



DOSSIER SPÉCIAL

Les solutions fondées sur la nature pour réduire les risques d'inondations

pages 12 à 15

● Bassin de la Sarthe

● Prévention des inondations

● Bassin de la Sarthe amont

● Bassin de la Sarthe aval

● Bassin de l'Huisne

p. 2 Une déléguée laotienne accueillie par l'EPTB Sarthe

p. 4 Retour sur une année 2024 particulièrement humide

p. 6 Des ateliers pour réviser le SAGE

p. 8 L'étude sur les volumes disponibles validée

p. 10 Les plans d'eau du bassin de la Parente mieux connus

p. 3 Le guide "Culture de l'eau" fait des émules

p. 5 Coulaines s'exerce à la gestion de crise

p. 7 La loutre présente sur le bassin versant

p. 9 2025, première année de gestion collective de l'irrigation

p. 11 La continuité écologique de l'Huisne toujours d'actualité

Les 22 collectivités membres de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE :

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes des Coëvrons • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes des Collines du Perche Normand • Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • LBN Communauté • Communauté de communes de la Champagne Conflinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes du Perche Émeraude • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine d'Alençon • Communauté urbaine Le Mans Métropole



Une délégation ministérielle laotienne accueillie par l'EPTB Sarthe



Pascal Delpierre, 1^{er} Vice-président et l'équipe de l'EPTB Sarthe ont reçu une délégation ministérielle laotienne, accompagnée des représentants de l'Agence de l'eau et de l'Office International de l'eau à Saint-Léonard-des-Bois (72).

La loi Oudin-Santini de 2005, a légitimé les interventions des Agences de l'eau pour mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leur ressource financière. Elle permet notamment de conduire des actions de coopération institutionnelle avec des autorités étrangères afin de favoriser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

C'est dans ce cadre, que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office International de l'Eau ont sollicité l'EPTB Sarthe pour accueillir, le temps

d'une journée, le 24 novembre 2024, une délégation laotienne pour qu'il présente son action et la façon dont est organisée la gestion intégrée de l'eau localement.

Composée de représentants du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et du Secrétariat du Comité de bassin de la Nam Ngum, cette délégation a passé la matinée au siège de l'établissement à Saint-Léonard-des-Bois avant de se rendre sur la vallée de la Haute Sarthe.

L'occasion d'un riche temps d'échange avec l'équipe du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS) qui a présenté

in situ, l'ensemble des travaux réalisés sur la Sarthe au niveau de Bouveuche : restauration de la continuité écologique et arasement de merlons de curage.

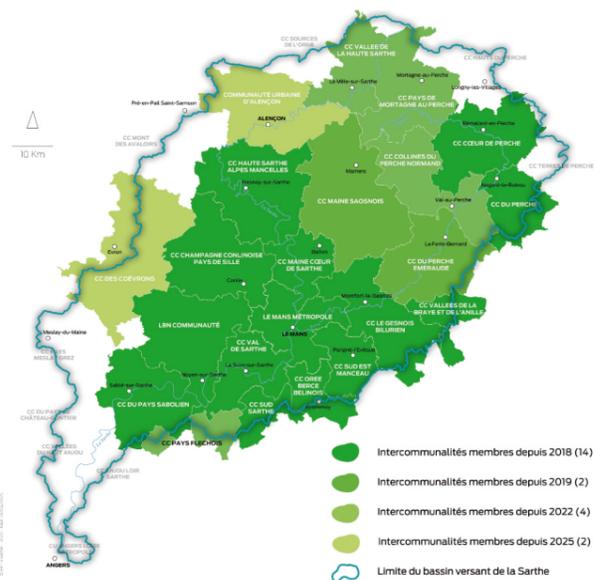
Des exemples de travaux qui pourront être repris au Laos

Autant d'exemples de solutions fondées sur la nature, présentant des intérêts multiples en matière de prévention des inondations, de restauration de la biodiversité et d'amélioration des fonctionnalités de la rivière.

La délégation laotienne est repartie convaincue de la pertinence de mener ce type d'opération dans ses bassins versants.



Francis Bérard, Président du SBHS et son équipe de techniciens Chloé Rivière et Vincent Mardelle ont échangé longuement avec les représentants laotiens.



2 nouvelles collectivités rejoignent l'EPTB Sarthe !

Courant 2024, la **Communauté de communes des Coëvrons** (53) et la **Communauté urbaine d'Alençon** (61-72) ont modifié leurs statuts dans l'optique d'adhérer à l'EPTB Sarthe.

Lors de sa séance du 10 décembre 2024 le comité syndical de l'EPTB Sarthe a délibéré favorablement sur ces deux demandes. Elles seront définitivement enterrinées à l'issue de la procédure de consultation des intercommunalités qui composent déjà l'EPTB Sarthe. Ces futures adhésions porteront à 22 le nombre de collectivités membres de l'établissement et à 42 le nombre d'élus du comité syndical. Ces 22 collectivités membres représentent 88 % de la population totale du bassin de la Sarthe et 83 % de sa superficie ; ce qui renforce plus encore la légitimité de l'action de l'EPTB Sarthe.

Souvenir des inondations de janvier 1995

Succès pour les événements organisés par l'EPTB Sarthe

30 ans après les inondations de janvier 1995, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, avec son partenaire associatif Maine Sciences, a organisé des temps d'information et d'échange entre janvier et mars. Exposition itinérante, sensibilisation des scolaires et soirées-débats ont rythmé cette opération. **L'occasion d'entretenir un devoir de mémoire, de se rappeler que le risque zéro n'existe pas et de s'informer plus largement sur ce risque naturel.**



Le guide "La culture de l'eau" fait des émules



La Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont et l'EPTB Sarthe ont engagé en 2022 une démarche pour rendre le fleurissement des communes exemplaires vis-à-vis de la gestion de l'eau.

Son objectif était d'accompagner les élus et les agents techniques communaux vers des changements de pratiques : plantations de vivaces adaptées aux enjeux actuels du changement climatique pour consommer moins d'eau d'arrosage et désimperméabiliser pour permettre l'infiltration d'eau dans les sols au lieu du "tout à l'égout".

Dans ce cadre, les communes de Saint-Léonard-des-Bois (72) et de Beaufay (72) ont été accompagnées et un guide a été co-réalisé avec le CAUE de la Sarthe en 2024.

Ce guide "La culture de l'eau" a largement été diffusé auprès des collectivités sarthoises du bassin de la Sarthe et il est désormais prévu de dupliquer cette démarche sur d'autres territoires limitrophes.

Trois nouvelles communes engagées sur Sarthe aval

Fort de cette première expérience sur le bassin versant Sarthe amont, les élus de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe aval ont souhaité poursuivre cette action, notamment en l'exportant sur les départements voisins afin d'inclure les autres CAUE dans l'application de ce guide. C'est ainsi que pour 2025, trois communes sont ciblées sur le bassin Sarthe aval : Juigné-sur-Sarthe (72), Saulges (53) et Morannes-sur-Sarthe - Daumeray (49).

Consulter le guide :

<https://www.caue-sarthe.com/?portfolio=la-culture-de-leau-amenager-menager-jardinier>



Prévention des inondations

Le programme d'études préalable prolongé

Au regard de l'avancement des actions en cours et des possibilités d'intégrer de nouveaux projets, le comité syndical de l'EPTB Sarthe, sur proposition de la cellule d'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), a décidé de solliciter une année supplémentaire afin de préparer le PAPI complet et son évaluation environnementale. L'objectif est d'élaborer un programme d'actions le plus exhaustif et précis possible en prenant en compte les conclusions des études en cours.

Un avenant au programme d'études préalable (PEP) a donc été proposé et validé lors du comité de pilotage de juillet 2024. Ce dernier a également permis d'inscrire de nouvelles actions concernant la réduction de la vulnérabilité des habitations et le ralentissement des écoulements sur plusieurs territoires du bassin de l'Huisne.



La fin du PEP est donc maintenant prévue pour juillet 2026. Le PAPI complet prendra ensuite le relais.



Appel à projets pour préparer le PAPI complet

Si votre territoire est concerné directement par le risque d'inondation et que vous souhaitez mener un projet lié à la prévention (études, diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité, gestion de crise, alerte etc.) alors faites-vous connaître auprès de l'EPTB Sarthe avant l'automne 2025 pour vérifier l'éligibilité et la faisabilité de votre projet.

Votre interlocuteur : M. Romain BARBÉ
romain.barbe@bassin-sarthe.org / 07 48 72 24 60

Retour sur une année 2024 particulièrement humide



La vallée de l'Huisne à Val-au-Perche (61), au lendemain du passage de la tempête Kirk.

Les derniers mois ont été très pluvieux sur le bassin de la Sarthe. L'année 2024 a été sujette à des intempéries et des épisodes de pluies intenses assez régulièrement. Au Mans par exemple, le cumul des précipitations s'élève à 960 mm soit une hausse d'environ 23 % par rapport à une année dite normale. **2024 est la 7^e année la plus pluvieuse depuis 65 ans (1959).** Face à cette situation, les cours d'eau du bassin de la Sarthe ont souvent réagi et provoqué des inondations plus ou moins importantes sur l'ensemble du territoire.

Après deux hivers très humides, les sols sont aujourd'hui saturés en eau et les cours d'eau ont tendance à déborder rapidement en réponse aux précipitations.

Le bassin de l'Huisne touché par la tempête Kirk

Un événement a particulièrement impacté le bassin de l'Huisne en octobre 2024 : le passage de la tempête Kirk. Elle a apporté des pluies continues et soutenues les 9 et 10 octobre. **Il est souvent tombé autant de pluie en une journée qu'habituellement en un mois.** Par exemple à

Nogent-le-Rotrou (28), des cumuls inhabituels pour la saison compris **entre 70 et 100 mm sont tombés en quelques heures.** Sur des sols déjà saturés en eau, les cours d'eau et notamment les affluents euréliens de l'Huisne ont débordé et provoqué des inondations. À titre d'exemple, la Cloche qui conflue avec l'Huisne à Margon (28), a connu un débit proche de la crue centennale : 20,8 m³/s alors que son débit moyen annuel est de l'ordre de 0,660 m³/s. Les secteurs les plus impactés ont été ceux de Nogent-le-Rotrou, Val-au-Perche (61), Ceton (61), La Ferté-Bernard (72), Connerré (72) et Bouloire (72).

À la suite de cet événement, plusieurs collectivités ont été accompagnées par l'EPTB Sarthe pour engager des actions dans le cadre de la démarche PAPI afin de répondre aux problématiques locales.

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien (72) et celle du Perche Émeraude (72) ont décidé en décembre de lancer une démarche de réduction de vulnérabilité des habitations. De son côté, la communauté de communes des Collines du Perche Normand (61) lancera prochainement une étude pour proposer des solutions opérationnelles afin de limiter le risque sur la commune de Ceton.

En savoir plus :

Romain BARBÉ (EPTB Sarthe)
Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations
romain.barbe@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 60



Information et gestion de crise

Journée nationale de la résilience : une soirée sur le thème de la réduction de la vulnérabilité



Une centaine de personnes a assisté à la soirée organisée dans le cadre de la Journée nationale de la résilience

Dans le cadre de la journée nationale de la résilience, l'EPTB Sarthe et Le Mans Métropole ont mené une action conjointe en organisant une soirée sur le thème de la réduction de la vulnérabilité des habitations au risque inondation.

Pour rappel, la démarche consiste à réaliser, avec l'accord du propriétaire, un diagnostic permettant d'identifier le caractère inondable du bâtiment et de proposer des actions visant à en réduire sa vulnérabilité. Le diagnostic porté par la collectivité reste gratuit pour le propriétaire mais les travaux qui pourraient être préconisés seront à sa charge : ceux-ci peuvent bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 80 %.

Le 14 octobre, salle Henri Barbin au Mans, de nombreuses personnes sont venues échanger autour de cette démarche déjà en cours de réalisation sur le territoire de la métropole du Mans. Les services de Le Mans Métropole accompagnés des services de l'État et de la société OSGAPI, qui réalise les diagnostics, ont pu répondre aux différents questionnements. La soirée a réuni une centaine de personnes et a été l'occasion de recenser de nouvelles habitations à diagnostiquer.

Les participants ont également pu profiter en avant-première de l'exposition créée par l'EPTB Sarthe en mémoire des inondations de janvier 1995.



L'exposition réalisée pour les 30 ans des inondations de janvier 1995 compte 10 panneaux.

Coulaines s'exerce à la gestion de crise



Pendant une journée, élus et agents de Coulaines ont participé à un exercice de gestion de crise.

Malgré la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, créant les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), et les efforts réalisés sur certains territoires, **les communes rencontrent encore des difficultés dans le processus de gestion de crise.** Afin de pouvoir assumer au mieux ses responsabilités vis-à-vis de ses administrés en cas d'inondation, le maire, au côté de son équipe municipale et ses services, doit donc se préparer en amont de la crise. Dans ce cas, **le recours aux exercices de gestion de crise est la démarche la plus adaptée.**

En mai dernier, la Ville de Coulaines (72) a organisé un exercice de gestion de crise, sur le temps d'une journée, basé sur la simulation d'une inondation à l'échelle du territoire communal en présence de l'EPTB Sarthe et du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Services techniques et élus ont pu profiter d'un temps de formation sur les grands principes de la gestion de crise avant de se tester sur la gestion d'un événement d'inondation important. L'objectif était de se rapprocher au maximum d'une situation réelle afin de mesurer l'efficacité du PCS. L'exercice animé par Atrisc, société de conseil et de formation spécialisée dans la gestion de crise, a été préparé en amont avec l'EPTB Sarthe. De nombreuses informations ont pu être transmises pour préparer aux mieux le déroulé de l'exercice : zones inondables, alerte météorologique, définitions des enjeux, évolution de l'inondabilité du territoire.

La cellule de crise de Coulaines a ainsi pu travailler sur l'anticipation, l'alerte à la population, la transmission des consignes adaptées à la situation, et la mise en œuvre de manière efficace des mesures de sauvegarde des personnes et des biens.



Révision du SAGE

L'étude "HMUC" validée par la Commission locale de l'eau



Après plusieurs mois de travaux, la CLE a validé l'étude "HMUC"

Le 22 mai 2024, la Commission locale de l'eau (CLE) a validé les conclusions de l'étude identifiant les quantités d'eau disponibles suite à l'analyse des quatre volets Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC).

Il existe en France deux modes de gestion des quantités d'eau pour limiter les déficits :

- La gestion curative dite conjoncturelle, qui vise à limiter, voire interdire certains prélèvements sur un temps limité pour permettre d'assurer les usages prioritaires et le respect des équilibres naturels.
- La gestion préventive dite structurelle, qui vise à octroyer des autorisations de prélèvements sur plusieurs années, en tenant compte des ressources disponibles. C'est sur ce mode de gestion que la CLE a réfléchi et défini des objectifs.

Aujourd'hui, la gestion structurelle est calée sur le territoire du SAGE (2 800 km²), pour la période d'avril à octobre, en disposant de volumes encore disponibles (260 000 m³) pour

l'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie. Jusqu'à présent, le premier usager qui demande une autorisation de prélèvement est le premier servi !

Grace à l'étude "HMUC", la CLE propose de définir des volumes plus importants (968 000 m³) répartis sur cinq territoires du bassin versant, sur trois périodes (avril-juin, juillet-août et septembre-novembre) et répartis par usage (eau potable, industrie et irrigation). Pour l'eau potable et les industriels, il est projeté des baisses de 10 % des consommations actuelles (conformément au Plan Eau gouvernemental de 2023), pouvant atteindre 30 % de septembre à novembre sur la partie ornaise du bassin versant. Concernant l'irrigation agricole, il existe pour une partie du territoire des possibilités de développement jusqu'en juin, avec cependant des objectifs de réduction pouvant atteindre 70 % sur le bassin de la Bienne.

Bien entendu, les acteurs concernés seront accompagnés dans ces évolutions. C'est dans ce sens que la CLE a validé des pistes d'actions pour favoriser l'infiltration de l'eau, améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et rendre plus efficaces nos usages de l'eau. Ces actions et prescriptions pourront être reprises dans le futur SAGE révisé.

En savoir plus :

Éric LE BORGNE (EPTB Sarthe)
 Animateur de la Commission locale de l'eau
eric.leborgne@bassin-sarthe.org
 07 48 72 24 51



Des ateliers pour réviser le SAGE

Après avoir défini les enjeux et objectifs pour le prochain SAGE, la Commission locale de l'eau va rédiger cette année de nouveaux documents pour planifier la gestion de l'eau. Pour préparer au mieux cette étape, les membres se sont réunis en octobre sous forme d'ateliers afin d'identifier les principaux leviers d'actions. Les thématiques des quatre ateliers concernaient les ressources en eau potable, les inondations et les ruissellements, la disponibilité en eau et la qualité des cours d'eau.

Ainsi, ils auront en charge de définir une politique locale de l'eau ambitieuse, répondant aux enjeux de demain tout en assurant à chacun de disposer d'eau en qualité et en quantité suffisante.

Pour compléter ces travaux en salle, une visite de travaux réalisés par le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe et l'expertise écologique du Parc Naturel Normandie Maine a été organisée sur le site de la confluence de l'Hoëne avec la Sarthe à La Mesnière (61).



Les membres de CLE en visite sur le site de Longpont.

Ça se passe sur le bassin versant

La restauration des milieux aquatiques se poursuit sur l'amont



La Sarthe à Condé-sur-Sarthe (61) après le démantèlement du seuil situé sur le site de l'ancien moulin de la Randumière.

En 2024, des travaux significatifs ont été réalisés sur l'amont du bassin pour restaurer les milieux aquatiques.

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a supprimé les seuils ou vestiges de seuils à Condé-sur-Sarthe (61) et sur le site de l'ancienne usine Moulinex (Osey) à Alençon (61). Au regard de leur vétusté, ceux-ci devenaient dangereux. Au-delà de la continuité écologique, les travaux ont permis de restaurer les écoulements qui sont désormais plus diversifiés. De son côté, le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS) a pu restaurer le libre écoulement de la Sarthe sur le moulin de Bouveuche et de la Vezone au moulin des Vallées.

CUA et SBHS ont également travaillé à supprimer les merlons de curage le long de la Sarthe, permettant ainsi à cette dernière de faciliter ses débordements et ses ressuyages. Ainsi, les parcelles agricoles retrouvent le bénéfice des apports de crue (amendement) et évacuent plus facilement les eaux auparavant bloquées derrière les merlons lors des crues moyennes et importantes. De même, l'aval du bassin versant bénéficie de la rétention réalisée par ces zones d'expansion qui limite les inondations sur les secteurs urbanisés. Des travaux de suppression de merlons de curage, de rehaussement de lit, remise en fond de vallées et resserrement des écoulements ont également été réalisés.

Ces aménagements nécessaires pour améliorer la qualité des eaux participent également à mieux gérer notre ressource en eau, en rendant les milieux aquatiques plus résilients face au changement climatique.

La loutre est présente sur le bassin versant

Animal emblématique de nos cours d'eau, la loutre demeure très discrète et donc difficilement identifiable. Jadis chassée pour sa fourrure, elle a disparu de nombreux cours d'eau. Elle est cependant présente de façon permanente sur l'axe de la Sarthe de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe (61) à Saint-Léonard-des-Bois (72) où l'on peut retrouver épisodiquement des signes de sa présence.

Les structures en charge de son suivi (Groupement mammalogique normand, Ligue de protection des oiseaux, Office français de la biodiversité) font désormais appel aux techniciens de rivière en les formant à la reconnaissance des traces de présence, notamment leurs épreintes (crottes).

Connaitre les espèces présentes sur son territoire permet ainsi d'adapter les travaux en conséquence afin de répondre aussi aux enjeux de protection de la biodiversité.



La loutre est présente sur plusieurs sites du bassin versant amont de la Sarthe.

L'agrocampus de la Germinière sensibilise aux questions de l'eau



Echange avec un vétérinaire lors de la Journée agro-environnementale sur le site de l'agrocampus.

Dans le cadre du Contrat territorial Eau Sarthe médiane, l'agrocampus de la Germinière (Rouillon, 72) a souhaité porter des actions de sensibilisation et de communication en lien avec l'eau. Ce sont ainsi plus de 1 000 apprenants qui ont été visés en seulement une année ! Les thématiques traitées sont larges, passant par l'intervention d'un vétérinaire sur les économies d'eau possibles en élevage, les précautions à prendre pour limiter les résidus médicamenteux issus de l'élevage dans l'eau, par des stages de développement durable ou des interventions pour limiter les intrants.

Les professeurs et l'administration de l'agrocampus se sont largement investis dans ce projet et via un questionnaire à destination des apprenants ont démontré que 92 % d'entre eux estiment que l'eau sera une problématique importante pour demain !



Mise en œuvre du SAGE

PTGE : L'étude sur les volumes disponibles validée

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Sarthe aval, engagé fin 2022, vise à mettre en évidence les éventuels déficits hydriques existants sur le territoire en période de basses eaux, puis à proposer des solutions permettant un retour à l'équilibre au travers d'un programme d'actions. Dans ce cadre, la première étape consiste à effectuer un état des lieux quantitatif, soit estimer les volumes d'eau disponibles aux prélèvements sans porter atteinte au bon fonctionnement des milieux naturels. C'est là tout l'objet de l'**étude des Volumes Disponibles, menée entre 2023 et 2024, dont le rapport et les résultats ont été validés en Comité de Pilotage (COPI) du PTGE le 29 novembre 2024 à Avoise (72).**

Cette étude met en avant deux tendances majeures constatées sur le territoire Sarthe aval.



Les besoins en eau du bassin de la Sarthe Aval sont très dépendants de l'axe Sarthe

D'une part, **l'axe de la Sarthe**, alimenté depuis Le Mans par l'amont de la rivière ainsi que par l'Huisne, présente une disponibilité en eau a priori suffisante pour couvrir les besoins des usages sans porter atteinte au bon état des milieux naturels, et ce sur l'ensemble de la période de basses eaux (d'avril à octobre). Ce constat n'est toutefois pas amené à perdurer : la prise en compte du changement climatique à horizon 2070 indique une situation attendue comme bien plus déficitaire.

D'autre part, **les affluents de l'axe de la Sarthe** sont chacun caractérisés par une tendance qui leur est propre, avec toutefois de larges similitudes. En effet, la période printanière (premiers mois de la période de basses eaux) est généralement largement excédentaire, ce qui n'est pas le cas des périodes estivale et automnale (le reste de la période de basses eaux), souvent très largement déficitaire avec des prélèvements importants.

La prise en compte du changement climatique tend à marquer plus encore ce déficit, voire pour certains bassins à l'étendre à la période printanière.

Désormais, la suite des travaux consistera à répartir les volumes d'eau disponibles entre les différents usages de l'eau du territoire, puis à proposer un programme d'actions pour faire évoluer les besoins aux volumes réellement disponibles. Ce travail, mêlant volontés politiques du territoire et enjeux socio-économiques, sera mené au travers d'un groupe de travail du PTGE, qui soumettra cela à validation du COPI et de la CLE Sarthe aval.

Les actions de sobriété des usages, d'économies et d'amélioration de l'efficacité des usages de l'eau côtoieront ainsi des changements de pratiques des professionnels et particuliers en lien avec le monde de l'eau, sans oublier des actions de restauration des milieux aquatiques. **Cet ensemble devra s'accorder avec les autres politiques menées sur la thématique**, tel que le Plan Eau gouvernemental de mars 2023, la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne ainsi que les plans et programmes d'action régionaux et départementaux.

Pour mener ces travaux dans une logique de cohérence à l'échelle de ses trois périmètres de SAGE, le comité syndical de l'EPTB Sarthe a décidé début février, de créer un poste mutualisé sur la thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau.

En savoir plus :

Clément BUJISHO (EPTB Sarthe)
Chargé de projet "PTGE, gestion quantitative"
clement.bujisho@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 63



Ça se passe sur le bassin versant

2025 : 1^{ère} année de gestion collective de l'irrigation



La Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire a été désignée en janvier 2024 **Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)** de l'irrigation du bassin de la Sarthe Aval. L'objectif est d'assurer une gestion équilibrée des ressources en eau et une répartition équitable de l'eau entre les irrigants du bassin. Ceci répond aux objectifs fixés dans le SAGE Sarthe aval approuvé en 2020, ainsi qu'à la demande des services de l'État au vu des déficits hydriques observés sur ce bassin.

Cette nouveauté impose à tout irrigant du bassin de formuler une demande de volume pour l'irrigation et la lutte antigel auprès de l'OUGC afin d'obtenir une autorisation de volume pour la campagne d'irrigation 2025.

Qui est concerné ?

Toute personne qui prélève de l'eau pour l'irrigation et/ou la lutte antigel, dont le prélèvement est localisé sur le bassin versant de la Sarthe aval.

La Chambre d'agriculture a effectué le recensement le plus exhaustif possible et un courrier a été envoyé à l'ensemble des irrigants identifiés. Il est encore possible que certains irrigants sur Sarthe aval ne soient pas identifiés. Dans ce cas :

- Vous pouvez déjà vérifier si votre point de prélèvement est bien situé sur le périmètre du SAGE Sarthe aval en vous connectant à notre site web : www.bassin-sarthe.org (espace "cartographie thématique / découpage administratif").
- Si vous pensez être concerné mais n'avez pas reçu de courrier, vous pouvez vous adresser à la Chambre d'agriculture : Madame Marion Moineau (Tél. 02 43 29 24 68 ; 06 23 96 33 52 / marion.moineau@pl.chambagri.fr)

Comment cela fonctionne ?

En 2025, la gestion collective se met en place. Ainsi, les autorisations de prélèvement individuelles pour l'irrigation deviennent caduques. La DDT délivrera une autorisation unique à la Chambre d'agriculture avec le volume global à partager entre les irrigants du bassin pour chacune des 2 périodes : "estivale 2025" (avril à octobre) et "hivernale 2025-2026" (novembre à mars).

Ainsi, chaque irrigant concerné devait effectuer sa demande de volume d'irrigation pour l'année dès janvier 2025 via l'outil Irrig'Eau : <https://irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr> (identifiants reçus sur le courrier de la Chambre d'agriculture).

Cette demande de volume est instruite, par la suite, par les services de la Chambre d'agriculture sur la base des critères d'un projet de règlement intérieur présenté lors des réunions d'information organisées sur le bassin en 2024 (consultable sur demande par mail). Ce règlement est le fruit d'une construction d'un an à laquelle les adhérents de l'Association des Irrigants du Bassin Versant de la Sarthe ont pu participer, et va se poursuivre en 2025.

En savoir plus :

Julie STEIN (EPTB Sarthe)
Animatrice de la Commission locale de l'eau
julie.stein@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 57





Mise en œuvre du SAGE

Le fonctionnement des plans d'eau du bassin de la Parence mieux connu

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) puis au travers de travaux d'actualisation plus récents (2023), des déficits hydriques ont été constatés sur certains sous-bassins de l'Huisne, dont notamment celui de la Parence. Sur ce dernier, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS), compétent en matière de gestion des milieux aquatiques, prévoyait des travaux de restauration écologique. Il était notamment question d'actions sur les plans d'eau, en particulier sur le sous-bassin du Merdereau : **les plans d'eau étant identifiés comme contribuant de façon importante au déficit en raison de l'évaporation.**

C'est dans ce cadre que l'EPTB Sarthe a confié à Monsieur Maxime JEUSSEAUME, étudiant stagiaire en Master Sciences de l'Eau, une mission visant à préciser les enjeux liés aux plans d'eau.

Les territoires de la Parence et du Narais ont ainsi été analysés à l'aide d'imagerie aérienne et satellite avant de mener un suivi complémentaire de terrain sur le sous-bassin du Merdereau. Après sollicitation de l'ensemble des propriétaires de plans d'eau, trois sites d'études ont été sélectionnés pour mettre en place un suivi régulier des plans d'eau pendant un peu plus de trois mois.



Un suivi de l'évolution du niveau des plans d'eau a été réalisé entre mai et août 2024.

Ce suivi a permis la récolte de nombreuses données menant à une précision importante des modalités de connexion hydraulique de ces plans d'eau au reste de l'hydrosystème (cours d'eau, nappe sous-jacente) et ainsi de leur impact supposé sur les milieux aquatiques.

L'ensemble de ce travail mené avec le SBVHS, a notamment alimenté mais également fait naître des projets de travaux sur certains plans d'eau suivis. En effet, trois plans d'eau sont amenés à être effacés sur l'un des sites, permettant une remise en fond de vallée du cours d'eau. Sur un autre, un projet de gestion différenciée de la zone humide environnante est en réflexion, en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

En plus de ce travail de terrain et sur la donnée, un outil informatique a été proposé à destination des techniciens de structures GEMAPI. Celui-ci adopte une approche cartographique permettant au technicien d'identifier les secteurs présentant un fort enjeu plans d'eau sur son territoire, offrant ainsi un nouvel outil d'aide à la décision pour la priorisation des travaux.

En savoir plus :

Clément BUJISHO (EPTB Sarthe)
Chargé de mission "Gestion quantitative"
clement.bujisho@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 63



Ça se passe sur le bassin versant

La continuité écologique de l'Huisne toujours d'actualité



L'Huisne à Villaines-la-Gonais (72).

Parmi les objectifs déclinés dans le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, **l'atteinte et le maintien du bon état des milieux aquatiques est une priorité.** L'un des leviers d'action pour répondre à cet objectif est l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau qui est bien souvent accompagnée d'une restauration des fonctionnalités de la rivière.

Depuis une dizaine d'années, l'Huisne a fait l'objet de plusieurs opérations allant dans ce sens. Les secteurs amonts de Mauves-sur-Huisne (61) et de Villaines-la-Gonais (72) ont été précurseurs.

Six autres opérations, sous maîtrise d'ouvrage publique, sont à l'étude ou vont prochainement passer à la phase travaux sur le tronçon de l'Huisne compris entre La Ferté-Bernard et Le Mans. Ces projets sont imposés par le classement en liste 2

de ce tronçon au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Sur la partie aval de l'Huisne, près de la confluence avec la Sarthe, **Le Mans Métropole** poursuit un projet global de restauration de l'Huisne dans la traversée du Mans. Cela concerne la remise en état de l'Huisne au niveau du barrage des Bouches d'Huisne (démantèlement de l'ouvrage et aménagement des berges), la réalisation d'une étude préalable à l'équipement du barrage du Gué de Maulny, la remise en état de l'Huisne au niveau du barrage de Pontlieue (démantèlement du barrage couplé avec la restauration des berges, aménagement du plan d'eau de l'île aux sports pour maintenir une ligne d'eau suffisante) et la mise en place d'une passe à poisson au barrage de l'Épau (cet ouvrage sert au maintien d'une ligne d'eau constante pour permettre la production d'eau potable de l'agglomération du Mans).

En 2023, la commune de **Champagné**, propriétaire du complexe hydraulique des Aubrys, a mené une étude diagnostic et de faisabilité de rétablissement de la continuité écologique. Parmi les solutions techniques proposées, celle d'un arasement partiel a été retenue. La hauteur de chute sera réduite de moitié soit 80 cm. Les travaux pourraient débuter cette année.

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe a lancé fin 2024, une étude préalable à la restauration de la continuité écologique de l'Huisne au barrage de Montfort-le-Gesnois. Plusieurs scénarii seront examinés, dont celui de l'aménagement d'une rivière de contournement.

Enfin, la commune de **La Ferté-Bernard** est propriétaire du complexe hydraulique de Quincampoix. Il est constitué de plusieurs ouvrages hydrauliques, sans usage avéré et a subi d'importants désordres à la suite de crues hivernales.

Après avoir étudié différentes possibilités d'aménagement (remise en état de l'ouvrage, valorisation hydroélectrique, arasement, etc.), la commune a choisi d'araser le déversoir principal et ses clapets. Les travaux doivent être réalisés en 2025.

L'ensemble de ces projets représente une enveloppe prévisionnelle de dépense de près de 5 millions d'euros. Ils sont soutenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et pour le projet du barrage de l'Épau par l'Europe via le LIFE REVERS'EAU.





Des solutions fondées sur la nature pour prévenir les risques d'inondations

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature définit les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) comme les actions qui s'appuient sur les écosystèmes ou éléments naturels pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.



Une réponse au réchauffement climatique mondial

Il est acté que l'impact du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau, avec la modification des régimes de précipitations conduira à une modification des risques d'inondations en présentant de plus en plus une grande disparité entre territoires. Globalement, les intensités des événements de précipitations extrêmes devraient augmenter de 7 % pour chaque degré de réchauffement supplémentaire. En effet, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) estime que les dommages aux biens assurés liés aux phénomènes d'inondation par ruissellement devraient augmenter de 50 % d'ici 2050 en France métropolitaine.

Sur le bassin de la Sarthe, les effets du changement climatique sont déjà bien visibles ; en témoigne l'année 2024 particulièrement humide. Les communes de Cormes (72), Maigné-Laiillé (72), Saint-Cosme-en-Vairais (72), Saint-Gervais-en-Belin (72), Saint-Rémy-de-Sillé (72), Surfonds (72), Bretoncelles (61), Ceton (61), Sablons-sur-Huisne (61), Val-au-Perche (61) Arcisses (28) et Nogent-le-Rotrou (28) ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par l'État après les inondations survenues sur le territoire aux mois de février, mai et octobre 2024. **Depuis 2018, plus de 190 communes ont été impactées par un phénomène d'inondation.**

Face à l'augmentation de ces événements, les territoires recherchent des solutions pour prévenir ces phénomènes en ayant des difficultés à quantifier les effets et donc à dimensionner précisément la réponse à apporter à l'échelle locale. Les solutions fondées sur la nature, parfois appelées actions sans regret, sont particulièrement encouragées pour répondre à ces problématiques.

En effet, **les territoires naturels préservés ou restaurés, qui sont résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent de nombreux services écosystémiques.** Ils permettent notamment de réguler les excès et manques d'eau, d'avoir un effet significativement positif sur le risque d'inondations et également de contribuer à la bonne qualité de la ressource en eau.

Pourquoi et comment les utiliser dans le cadre de la prévention des inondations ?



Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), auquel adhère l'EPTB Sarthe, a publié un **guide dédié aux solutions fondées sur la nature pour prévenir le risque d'inondation.** Ce guide, publié d'abord en janvier 2022 et mis à jour en janvier 2025, est téléchargeable sur www.cepri.net (publications). Les points abordés par la suite, reprennent de façon non-exhaustive ce qui est détaillé dans ce document de référence.

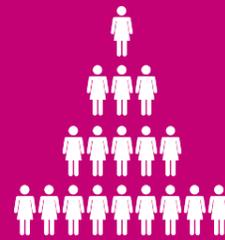
Si elles peuvent avoir un effet sur l'aléa, c'est-à-dire le phénomène d'inondation, elles peuvent aussi contribuer à rendre un territoire moins vulnérable en cherchant à limiter l'exposition des habitants des bâtiments et des infrastructures au risque d'inondation. Favoriser le fonctionnement naturel des écosystèmes pour limiter les conséquences des inondations, conduit à **un aménagement du territoire qui réinscrit son caractère inondable dans le paysage** et rappelle aux riverains le caractère naturel des débordements ce qui participe à réduire la vulnérabilité de ce territoire.

Les solutions fondées sur la nature sont inscrites dans le Plan national d'adaptation au changement climatique, qui accompagne l'action des territoires face au dérèglement climatique à l'horizon 2050. Plusieurs autres outils peuvent aussi être mobilisés pour déployer le recours à ce type d'actions dans la prévention des inondations. Le SDAGE et le PGRI Loire-Bretagne par exemple, font des SFN de vrais leviers d'actions.

LES CHIFFRES CLÉS

au niveau national

18 millions



de Français vivent dans des zones susceptibles d'être inondées par un débordement de cours d'eau.

+ 50 %



C'est l'augmentation des coûts des dommages liés aux inondations par ruissellement d'ici 2050, évaluée par la CCR.

sur le bassin de la Sarthe

198



Arrêtés de reconnaissance en état de catastrophe naturelle liés à des inondations ont été pris depuis 2018.

3 millions de m³



d'eau peuvent être stockées par les zones d'expansion de crues de la haute vallée de la Sarthe, en amont d'Alençon.

Plus localement, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) offre un cadre juridique d'application remarquable, en particulier pour la protection et la restauration des cours d'eau, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que de l'aménagement des bassins versants. Certaines collectivités font le choix de s'orienter vers ces solutions pour mener leur démarche de prévention des inondations. Le Syndicat du Bassin de l'Orne Saonoise (72) a par exemple, spécifiquement mentionné les SFN dans ses statuts, comme une démarche à privilégier dans l'exercice de la compétence "prévention des inondations" sur son territoire.

Quelles solutions fondées sur la nature pour réduire le risque d'inondation ?

Les grands objectifs que remplissent les SFN dans la réduction des risques d'inondations par débordement de cours d'eau ou par ruissellement sont les suivants :

- Favoriser l'infiltration ;
- Ralentir les écoulements sur les versants ;
- Favoriser l'expansion des crues dans les zones naturelles ;
- Améliorer l'écoulement amont-aval des cours d'eau.

Ainsi plusieurs types d'actions peuvent être mis en œuvre, en s'appuyant sur le fonctionnement des milieux naturels.

Concernant **les ruissellements**, il s'agit d'intervenir sur les eaux de pluie qui, n'ayant pas été infiltrées dans le sol ou drainées par un réseau d'évacuation, circulent avant de s'accumuler dans des points bas (thalwegs, zones d'accumulation, rivière, etc.). Il faut donc pouvoir ralentir les écoulements vers les points bas en favorisant au maximum l'infiltration dans le sol. Pour cela, plusieurs types de mesures sont préconisés comme l'amélioration de la qualité de la structure des sols cultivés, la désimperméabilisation de sols en milieu urbain, la création de réseaux d'eau infiltrants ou bien encore des jardins de pluie. Le ralentissement des écoulements va lui passer par la végétalisation des versants (plantation de haie, mise en place de bande enherbée, fascines végétales etc.) et la préservation des zones de stockage naturelles.

Pour ce qui est **des débordement de cours d'eau**, la priorité est d'améliorer leur écoulement naturel, depuis l'amont vers l'aval, et leur possibilité de disposer de leur espace de mobilité naturel. En effet, les ouvrages et aménagements, qu'ils soient transversaux (barrage hydrauliques) ou longitudinaux (merlons de curage) perturbent le fonctionnement des cours d'eau en crue pouvant provoquer une aggravation du risque sur des secteurs à enjeux. Les actions de renaturation comme la restauration de lit mineur, les reméandrages, les remises en fond de vallée sont encouragées pour améliorer la continuité de l'écoulement amont aval. Pour redonner un espace de mobilité au cours d'eau crue, la restauration de zones d'expansion de crues ou bien de bras secondaires sont des actions privilégiées.



Implantation d'une mare en bas de parcelle.



Reméandrage d'un cours d'eau.



Les solutions fondées sur la nature appliquées localement



À Val-au-Perche, un programme d'action basé sur les SFN pour réduire les inondations

La commune de Val-au-Perche (61) est sujette à des inondations récurrentes lors des épisodes de fortes pluies. Ces inondations proviennent à la fois de problématiques de débordement de cours d'eau et de ruissellement. La Communauté de communes des Collines du Perche Normand a décidé de mener une étude sur le bassin des Logettes avec pour objectif de comprendre ces phénomènes et mettre en évidence des actions pouvant limiter le risque à l'échelle de la commune.

L'étude réalisée en 2024 a permis d'identifier différentes problématiques : aménagement des versants, urbanisation, ouvrages hydrauliques, occupation du sol etc. Sur la base du diagnostic réalisé, un programme d'action a été proposé. Celui-ci met en évidence **le recours aux SFN pour notamment ralentir les écoulements sur l'amont du bassin versant**. Parmi celles-ci, on retrouve :

- La mise en place de six dispositifs tampons ;
- La plantation de haies à des endroits stratégiques sur un linéaire de 6 800 mètres ;
- L'aménagement d'un talus sur une parcelle communale ;
- La mise en place de bandes enherbées au droit d'axes de ruissellement ;
- La restauration du lit mineur des Logettes ;
- La remise en talweg d'un axe de ruissellement important sur un linéaire de 400 mètres.

La réalisation de ces actions sera répartie en fonction des différents maîtres d'ouvrage concernés.



Sur le bassin versant de la Vègre, les têtes de bassin versant sont essentielles

Les têtes de bassin versant correspondent aux surfaces drainées par les premiers cours d'eau. Ces secteurs assurent, en l'absence de fortes altérations, de nombreuses fonctionnalités essentielles à l'équilibre dynamique d'un hydrosystème et donc à la régulation des crues. La préservation et la restauration de ces milieux s'inscrivent dans une logique de solidarité amont-aval.

En 2023 et 2024, le Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée a mené, sur la commune de Saint-Symphorien (72), une opération de remise en fond de vallée du ruisseau de la Guitonnière, affluent de la Vègre. Il avait été recalibré, rectifié et déplacé à plusieurs reprises. Des problématiques d'écoulements étaient observées à la fois en période de hautes eaux et en période de basses eaux.

L'objectif était donc de **repositionner le cours d'eau dans son tracé naturel afin de diversifier les écoulements, améliorer l'échange nappe-rivière et d'adapter le gabarit du cours d'eau aux variations de débits**. En parallèle, des travaux de création de mares et de plantation de ripisylve, avec l'aide des élèves de la MFR de Bernay-en-Champagne, ont été réalisés afin de créer des habitats pour la faune et flore.

Ces travaux ont coûté 18 382,85 € et ont été soutenus par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (50%) et la Région Pays de la Loire (30%).

Même si l'objectif premier n'était pas de limiter le risque inondation, les travaux de restauration des têtes de bassins versants sont des exemples de solutions fondées sur la nature, essentielles à la régulation des flux et à l'amélioration de l'expansion naturelle des crues.



Remise en fond de vallée du ruisseau de la Guitonnière : Avant et après travaux.

Paroles d'acteurs



Francis BÉRARD

Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe.



«La gestion des milieux aquatiques répond à la prévention des inondations.»

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'étais exploitant agricole et je suis aujourd'hui retraité. Je suis élu à La Mesnière (61) depuis 1977 et maire depuis 1995. Je suis aussi vice-président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, en charge de la voirie et des rivières. Je la représente au sein du conseil syndical de l'EPTB Sarthe. Enfin, je suis vice-président de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe amont.

Comment vous êtes-vous intéressé à la gestion des rivières ?

Cela fait presque 30 ans que la gestion des cours d'eau a été prise en charge par la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche. Les premières opérations consistaient à la gestion de la ripisylve, à la pause de clôtures et la mise en place d'abreuvoirs aménagés. C'est souvent ce que l'on faisait à l'époque. J'étais aussi délégué au Syndicat intercommunal des bassins de la Pervenche et de l'Erine. C'était un syndicat d'assainissement des terres qui avait une vision purement hydraulique des cours d'eau. Enfin, j'étais aussi vice-président du Syndicat de la rivière Sarthe qui s'occupait de la gestion des ouvrages hydrauliques et de l'entretien de la rivière. Je me suis beaucoup investi sur ces sujets ce qui m'a permis avec le temps d'avoir une bonne expérience et de voir l'évolution des problématiques et des types d'intervention. **La biodiversité et les cours d'eau n'étaient pas considérés comme des contraintes mais on n'en faisait pas des sujets prioritaires.**

Quels sont les atouts du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe ?

L'arrivée de la compétence GEMAPI a été l'occasion de revoir complètement l'organisation de la gestion des cours d'eau sur le haut bassin de la Sarthe. Il fallait pouvoir travailler à l'échelle des bassins versants et non plus seulement sur les cours d'eau. Depuis 2018, seuls la Communauté urbaine d'Alençon et le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe sont les acteurs de la GEMAPI. Nous ne partions pas de rien. Des actions étaient déjà programmées et contractualisées avec l'Agence de l'eau, ce qui a permis de toujours être dans l'action. On a tout de même dû lancer des études complémentaires sur les secteurs où nous n'avions pas de connaissance. L'objectif a toujours été d'avoir des études utiles pour passer aux travaux.

Pour moi, les principaux atouts de notre syndicat et de notre organisation sont la connaissance fine que nous avons de notre territoire, le travail commun qui est partagé entre élus et techniciens et les compétences techniques que nous avons développées en interne. Tout **cela nous permet d'être réactif et efficace.**

Comment le syndicat gère la question des inondations ?

La portage de la compétence PI (Prévention des Inondations) posait beaucoup de question et aujourd'hui tout est plus clair car nous avons bien précisé les contours de l'action du syndicat dans un règlement d'intervention que nous avons validé en 2024. Il s'avère que **sur un territoire comme le nôtre, la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et la PI ne sont pas dissociables**. En effet, toutes les actions entreprises en matière de restauration de la continuité écologique, de renaturation de cours d'eau, de remise en fonds de vallée et de restauration des zones d'expansion de crues ont des effets bénéfiques dans la réduction du risque. Les études préalables aux travaux traitent toujours de ce volet et nos constats de terrain nous le démontrent.

Pour les zones d'expansion de crues par exemple, notre équipe technique nous a convaincu de l'intérêt de travailler sur l'arasement des merlons de curage, hérités des pratiques d'entretien du passé. Les premiers travaux ont débuté en juin 2023 et les deux crues de janvier 2024, à 10 jours d'intervalle, ont permis de valider leurs utilités. Avec l'absence de merlon, la rivière inonde plus vite ses ZEC qui se vident aussi plus rapidement. **En plus d'une capacité de stockage de plusieurs millions de mètres cubes d'eau, on constate un véritable effet écrêteur** (15 heures sur les dernières crues de l'hiver 2024-2025). Et pour les agriculteurs, il y a aussi un intérêt car l'inondation de leurs prairies apporte un amendement naturel avec les limons.

On poursuit cette démarche avec deux volets : arasement des merlons et remise en banquette dans le lit mineur. On a adopté un programme de restauration des zones d'expansion de crues sur 5 ans en allouant 100 000 €/an. L'objectif étant de traiter 3 km de berges par an.

LE SYNDICAT DU BASSIN DE LA HAUTE SARTHE

- Création : 01/01/2018.
- 462 km², 657 km de cours d'eau.
- 4 communautés de communes adhérentes (55 communes concernées).
- 24 élus et 3 agents (2 ETP techniques et 0,4 ETP administratif).
- 350 000 € de budget de travaux par an.

RETENEZ CETTE DATE! **24** AVRIL

DES SOLUTIONS POUR UN TERRITOIRE RÉILIENT AUX INONDATIONS, c'est le sujet retenu pour

la 8^e Journée de l'eau qu'organisera le 24 avril 2025, l'EPTB Sarthe.

En présence de la Caisse Centrale de Réassurance, de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives de gestion des eaux pluviales et de Maine Sciences, cette journée permettra de faire le point sur l'état de la connaissance des phénomènes et de leurs évolutions futures, d'échanger sur un panel de solutions et de participer à deux ateliers illustrant les inondations et la gestion des eaux pluviales.

VOS CONTACTS

Vincent TOREAU

Directeur, Animateur de la CLE du SAGE Huisne

- vincent.toreau@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

- eric.leborgne@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 51

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

- julie.stein@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations

- romain.barbe@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 60

Clément BUJISHO

Chargé de projet PTGE, gestion quantitative

- clement.bujisho@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale

- vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 28 93

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable

- julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org
- 07 43 36 12 64

Standard : 07 43 36 12 64

Édité grâce au soutien financier de :



MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°8 - Mars 2025

Éditeur : Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe) – Directeur de la publication : Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe de l'EPTB Sarthe – Crédit photos : EPTB Sarthe, Syndicat Mixte Végère Deux-Fonts Gée

Dépôt légal : Mars 2025. ISSN 2490-806 – Diffusé à : 800 exemplaires – Impression : Imprimerie Auffret Plessix

EPTB Sarthe : 1 Place Saint Léonard, 72130 Saint-Léonard-des-Bois – Tél. 07 43 36 12 64 – Courriel : contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org